



## **AVIS PUBLIC DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE**

Avis est par la présente donné par le soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Saint-Alexandre, que :

**Le conseil municipal statuera sur la demande de dérogation mineure décrite ci-dessous lors de la séance ordinaire du lundi 7 avril 2025 à 19h30 à la salle du conseil municipal située au 453, rue Saint-Denis à Saint-Alexandre.**

### **DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NO. 25-02**

Conformément à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil municipal de Saint-Alexandre se prononcera sur la demande de dérogation mineure no 25-02 déposée par le propriétaire du lot 4 391 460 concernant sa demande de subdivision de lot. La largeur frontale de terrain ainsi que la largeur frontale du bâtiment projeté ne respectent pas la norme du règlement de zonage portant le numéro 20-367, annexe B, grille des usages et des normes pour la zone R-9.

**Désignation du lot affecté :      4 391 460 (rue Bernard)**

**Nature et effets de la demande :** Le lot 4 391 460 du Cadastre du Québec de la rue Bernard, la demande de dérogation mineure est relative à la norme imposée indiquant que la largeur frontale minimale doit être de 10 mètres par section de terrain pour un jumelé. Le propriétaire demande l'autorisation de subdiviser son lot en 2 parties égales, soit 9.145 mètres chacun. Une demande est faite pour diminuer la largeur minimale du bâtiment à 6 mètres plutôt que 7.3 mètres dans le but de respecter la marge latérale minimale de 2 mètres. Le tout conformément au règlement 18-336 intitulé « Règlement sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme ». Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande lors de cette séance.

Avis public donné à Saint-Alexandre,

Ce 13<sup>e</sup> jour du mois de mars 2025.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Marc-Antoine Lefebvre".

**Marc-Antoine Lefebvre**  
Directeur général et greffier-trésorier



## Certificat de publication

### DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 25-02

Je, soussignée, Marc-Antoine Lefebvre, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Saint-Alexandre certifie par les présentes sous mon serment d'office avoir publié l'avis ci-annexé en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, entre 12h00 et 16h00, le 13 mars 2025 et sur le site internet de la municipalité.

En foi de quoi, je donne ce certificat le 13 mars 2025.

**Marc-Antoine Lefebvre**  
Directeur général et greffier-trésorier